

MAIRIE DE
LARGEASSE

DEUX-SEVRES

Tel 05.49.72.02.10

communclargeasse@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze,

Le jeudi 29 janvier à 20 H 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. GROLLEAU Jean-Jacques, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 22/01/2015

PRESENTS : MM. GROLLEAU, MOTARD, MICHONNEAU, Mme BODIN,
MM. DAVID, BAUDOUIN, BONNET, HILKER, Mmes FAZILLEAUD, SAUVETRE,
GILLES, MM. JARRY D. et O., ROUILLIER.

ABSENT EXCUSE : M. BONNET J.

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

Objet :

**Prise en charge
réparations
matériel de
boulangerie**

M. le Maire indique au conseil municipal que M. et Mme JOURDAIN, boulangers, ont dû demander un devis chez Techni Fournil pour le refroidisseur d'eau d'un montant de 234 € TTC.

Ils ont également dû faire réparer la chambre de fermentation pour un montant de 306.98 € TTC.

Après avoir entendu le Maire, et discussion, le conseil municipal valide la prise en charge de la facture et du devis Techni Fournil, selon les montants indiqués.

Pour Copie conforme,
En mairie, le 30 janvier 2015

Le Maire,

Jean-Jacques GROLLEAU



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou Sous-Préfecture

Le :

Transmis et rendu
exécutoire à la Sous-
Préfecture le

Publié ou Notifié
Le 30 janvier 2015

REÇU EN PREFECTURE

le 03/02/2015

Application agréée E-legalite.com

079-217901479-20150129-2015_CM2901_4-DE